



ONSEUR MON FRERE

Les autres voyez vous verrez plus amplem^t

Ce mot est pour vous dire que nous avons
parlé au Resp^l la Taille pour entendre de lui
quand il pourroit passer de la ville de Weisfort, lequel
nous a répondu qu'il croiroit que les cent mille francs
qu'il avoit passés le 29 de Juillet 1645 estoient pour
fournir au payement de la dette susd^{te} & qu'il le auroit
passé volontiers au d. amis en cas que l'Assignation d.

S. A. soit été signée par M. Wolberg Throver d.

S. A. que du surplus il a encore passé à d'autres bons
sommes d'argent lesquelles ont été assignées par acte de
moins proches dats. comme adst. 10000. & Act.

a Nicolas Louckman Joyailler 2085. 7.
a Abraham Wolochard Joyailler 2000
a Mons. Ravins 849. 4.
Aussi il nous a montré un bte dud. Throver du d. de
nos d. Octob^r de ces années par lequel il lui a joint de son
argent qu'il avoit encore à la Throver et qu'il lui
a donné le autre qui pourroit avoir qu'il a assigné
tion sur lui de la part de S. A. jusques à la fin de ces

amuse. Voilà la réponse que la Taille nous a donné. Les autres j'vous mande afin que vous
vous en souvenez selonc qu'il vous est convenable. Et me dispensez vous de la somme.
Si vous de la ville de Weisfort et tous d'ici sur tout de la partie qui nous a fait de vous si
quelques-uns de nous la partie de nous d'ici. A. Signe de nous la plus grande de nous.
& comme un d'indication régulière par nous & que nous pouvons attendre de nos années.
Aug. 27.

Je verray que je pourray approfondir par ce
de qui concerne le mort de M. Götus. Puis
qu'on en la verra il me semble qu'on le devroit
seu apes ce point la paix qui a dessein de mon
de, on ne verra estimer qui pourroit avoir sent
selon le sentiment de l'Esprit Romain qu'on ne doi
ne traiter les choses par un autre. Les vus ne pas
besoin de cest arde. Par d'autre vus sur le
la mort subite de M. de Hautain & l'aveu de
fil de M. de St. Le Pas se porte sur sa mere. A mon
partir par jugement il faut bien de substance de
tant de personnes de mesmes qui ne se font pas
faires. Soit de ce vus est vray. Je vous en vray
humblement le mien de vous de mesmes
A Monsieur de St. Louis

Je vous assure sur ce
humble & respectueux
A Monsieur de St. Louis
de St. Louis
à l'occasion de l'homme qui
me donne de vous sur ce alarme.
Le 14. de Nov. 1645

Monsieur
Monsieur de Turckhon
Conseiller & Secrétaire
Son Altesse

W. Laams



[Faint handwritten text visible along the right edge of the page, likely bleed-through from the reverse side.]